



Divulgation de salaire

Par seveng

Bonjour,

Lors d'une présentation de l'intersyndicale à mon service, une représentante syndicale s'est permise de divulguer mon salaire aux personnes présentes, alors que j'échangeai avec elle sur un point de désaccord.

Bien sûr, elle n'a pas à connaître ce dernier, mais il semblerait qu'elle y ait eu accès via une erreur de la RH, qui a transmis par erreur, lors d'une négociation d'entreprise un fichier avec toutes les rémunérations des collaborateurs. A ce que j'en sais à ce jour, aucunes actions, ni communications n'ont été faites à ce jour.

Quels pourraient être mes recours ? Est il opportun que je porte une triple plainte contre la personne qui a divulguer mon salaire, contre X pour la personne qui est à l'origine de la "fuite" et enfin mon entreprise si elle a été infirmé de l'erreur, n'a pas eu d'action correctrice et informative ?

Par avance, merci.